



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

OBJET : 04-3 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - EXPERIMENTATION CONCERNANT L'ANALYSE PREDICTIVE POUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE DES RESEAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SICTIAM, IBM, SAP, SIGFOX - AUTORISATION DE SIGNATURE /

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOUI, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

118815

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

04-3 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - EXPERIMENTATION CONCERNANT L'ANALYSE PREDICTIVE POUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE DES RESEAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SICTIAM, IBM, SAP, SIGFOX - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Avec l'essor des technologies sans fil et le développement rapide de tous les dispositifs qui rentrent sous l'appellation d'« Internet des Objets », la connaissance des réseaux de distribution, grâce à la télé-relève, aux capteurs communicants ou la géolocalisation, n'a jamais été aussi précise.

Face à ce déluge de données, l'exploitation pertinente de l'information pour cibler au mieux les interventions et optimiser les renouvellements des réseaux est un défi complexe. La plus grande difficulté réside dans la mise en œuvre d'un modèle compréhensible, agnostique par rapport aux technologies de remontée d'information, et qui permettrait de traiter de très gros volumes de données, d'une manière sécurisée, avec un traitement analytique débouchant sur des prédictions fiables.

On appelle « réseau intelligent » un ensemble de solutions et de systèmes utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication et permettant de prévoir le renouvellement des réseaux, diagnostiquer les dysfonctionnements avec des outils de prévision pour anticiper, prévoir et optimiser, la modélisation du vieillissement d'un réseau. Un modèle d'analyse prédictive consiste donc à trouver des relations entre le taux de défaillances et la durée de vie en fonction de paramètres de détérioration.

Une ville intelligente n'est pas possible sans des réseaux intelligents pour diminuer les fuites, optimiser les opérations de maintenance et bénéficier en quasi temps réel de toutes les informations concernant la qualité de la ressource et du réseau. En effet, les économies de la ressource distribuée, qu'il s'agisse de l'eau, du gaz ou de l'électricité, relève désormais d'un devoir de conscience envers les générations futures. Les objectifs de la ville intelligente se situent ainsi dans le prolongement de ceux de la ville durable.

La société SAP, entreprise allemande de plus de 74 000 employés qui est le plus gros concepteur de logiciels en Europe et le quatrième dans le monde, souhaite éprouver ses technologies dans ce domaine en utilisant les algorithmes prédictifs de sa plateforme HANA et trouver des solutions innovantes pour sécuriser les données sur toute la chaîne de traitement.

La société IBM, multinationale américaine présente dans les domaines du matériel informatique, du logiciel et des services informatiques, souhaite promouvoir les partenariats d'innovation et possède un fort pôle d'expertise à Nice sur les technologies Cloud, Mobile et sur les logiciels SAP.

La société SIGFOX offre une connectivité cellulaire mondiale pour l'Internet des objets, entièrement dédiée aux communications à bas débit. Leader mondial dans la technologie Ultra Narrow Band, SIGFOX réinvente la connectivité en abaissant radicalement les prix et la consommation d'énergie pour les périphériques connectés.

Une expérimentation ambitieuse concernant l'analyse prédictive et la maintenance préventive des réseaux réunit ces partenaires qui ont trouvé dans la Ville d'Antibes et le SICTIAM un moyen d'expérimenter ces technologies sur des cas d'usages les plus proches des besoins réels d'un service public opérationnel.

La Commune d'Antibes souhaite jouer le rôle de ville pilote dans cette expérimentation car cela s'inscrit dans son objectif stratégique de renforcer ses capacités d'innovation et d'optimiser la qualité de ses services au public. Il s'agit donc de développer un double bénéfice, d'une part favoriser la participation des partenaires locaux dans l'innovation technologique, d'autre part augmenter l'efficacité de l'action publique de la municipalité en bénéficiant immédiatement des nouvelles possibilités offertes par ces innovations.

Les prestations sont délivrées par les partenaires à la Commune à titre gracieux et ne feront donc l'objet d'aucune facturation.

04-3 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - EXPERIMENTATION
CONCERNANT L'ANALYSE PREDICTIVE POUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE DES RESEAUX - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE SICTIAM, IBM, SAP, SIGFOX - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La présente convention est conclue uniquement pour les années 2015 et 2016. Elle prend fin, au 31 décembre 2016. La phase d'expérimentation pourra toutefois être prolongée, sous réserve de l'accord des partenaires.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le SICTIAM, IBM, SAP, SIGFOX, portant sur l'expérimentation concernant l'analyse prédictive pour la maintenance préventive des réseaux, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.04-3 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - EXPERIMENTATION CONCERNANT L'ANALYSE PREDICTIVE POUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE DES RESEAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SICTIAM, IBM, SAP, SIGFOX - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1188-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1188-15-DE

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes